

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE****Séance du 27 septembre 2016**CP2016_09_20
id. 2807

L'an deux mille seize le vingt sept septembre , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.

Présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, M. BEQ, M. BESIERS, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. HENRYOT, Mme LE CORRE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL

Absent(s) représenté(s) :

Mme BAREGES (pouvoir à Mme FERRERO), M. DEPRINCE (pouvoir à Mme NEGRE), Mme JALAISE (pouvoir à M. HENRYOT), M. MARDEGAN (pouvoir à M. ASTRUC), Mme MAURIEGE (pouvoir à Mme DEBIAIS)

Nombre de membres de la Commission Permanente : 19

Quorum : 10

Le quorum légal étant atteint, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

**PARTICIPATION FINANCIÈRE DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR
GARONNE POUR LA MISSION D'ASSISTANCE TECHNIQUE EN
ASSAINISSEMENT
ANNÉE 2016**

Depuis 1976, il existe un partenariat entre l'Agence de l'eau Adour Garonne et le Conseil départemental de Tarn-et-garonne concernant les missions réalisées par le SATESE dans le domaine de l'assainissement des eaux usées. Le programme 2016, approuvé par le Comité de gestion du SATESE du 09 février 2016, a obtenu l'accord de l'Agence de l'eau, qui propose au Conseil Départemental une convention concernant son aide financière.

I - ASPECT TECHNIQUE

Le SATESE, par le biais de conventions de partenariat technique signées avec les collectivités, assure un appui technique dans le domaine de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif.

Le SATESE transmet les informations recueillies lors de ses missions à l'Agence de l'eau et effectue notamment la saisie de commentaires sur le fonctionnement des réseaux, des stations d'épuration, et sur la production des boues et leur élimination.

II - ASPECTS FINANCIERS :

Dans le cadre de la convention proposée, l'appui technique en assainissement (collectif et non collectif), est décomposé en 3 opérations, dont chacune peut bénéficier d'une aide financière variant de 50% à 70% de son montant.

L'ensemble du programme des opérations du SATESE, qui a été estimé à un montant total de 300 566,00 € TTC pour l'année 2016, peut ainsi prétendre à une subvention maximale de 153 914,00 € TTC, soit une aide globale d'environ 51 %.

Cette subvention est en correspondance avec les prévisions budgétaires du SATESE concernant l'exercice 2016.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu l'avis du Comité de Gestion du SATESE réuni le 9 février 2016,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve, selon les modalités susvisées, la convention d'aide financière de l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour le programme de mission d'assistance technique en assainissement au titre de l'année 2016 ;

- Précise que le montant de l'aide accordée par l'Agence s'élève à 153 914 € (soit environ 51 % d'aide) ;
- Autorise Monsieur le Président à signer la convention correspondante , au nom et pour le compte du Département.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC